

AUTOLIB', VELIB' : le deux poids, deux mesures du syndicat mixte

21 juin 2018



AUTOLIB', VELIB' : le deux poids, deux mesures du syndicat mixte

Le 21 juin 2018

Ce jour, le syndicat mixte Autolib'-Vélib' devrait prendre la décision de rompre de manière anticipée le contrat qui le lie à la société Autolib'.

Syndicat actif dans l'entreprise, nous dénonçons une décision précipitée qui risque d'avoir de graves répercussions sur l'emploi. En tout état de cause, nous demandons que soit réaffirmée la portée de la clause de reprise du personnel pour que ce dernier n'ait pas à vivre le calvaire subi par celui de Vélib' depuis 2017.

L'exploitation de ce service ne peut être réduite à son seul coût dès lors que ce dernier a le mérite, contrairement à celui des vélos en stations, de fonctionner depuis son lancement en 2011.

Nous fustigeons le deux poids, deux mesures du syndicat mixte, faux-nez de la mairie de Paris, en particulier de la part de sa présidente, Madame Baratti-Elbaz, qui s'est non seulement permise de salir la lutte des agents de Vélib' mais reprend les éléments de langage de Smovengo sur le caractère prétendument illicite de leur grève... L'urgence, c'est la remise en cause du marché du Vélib' avec son actuel exploitant, totalement déficient, et sa mise en régie publique, au service des usagers et respectueuse de ses salariés-es !

Avec la CGT, nous appelons à un rassemblement de solidarité **jeudi 28 juin à 11 h** sur l'esplanade de l'Hôtel de ville de Paris pour exiger :

- la réintégration des grévistes licenciés par Smovengo,
- le maintien dans l'emploi du personnel d'Autolib',
- la création d'un service public métropolitain de la mobilité.

AUTOLIB', VELIB' : le deux poids, deux mesures du syndicat mixte

Le 21 juin 2018

Ce jour, le syndicat mixte Autolib'-Vélib' devrait prendre la décision de rompre de manière anticipée le contrat qui le lie à la société Autolib'.

Syndicat actif dans l'entreprise, nous dénonçons une décision précipitée qui risque d'avoir de graves répercussions sur l'emploi. En tout état de cause, nous demandons que soit réaffirmée la portée de la clause de reprise du personnel pour que ce dernier n'ait pas à vivre le calvaire subi par celui de Vélib' depuis 2017.

L'exploitation de ce service ne peut être réduite à son seul coût dès lors que ce dernier a le mérite, contrairement à celui des vélos en stations, de fonctionner depuis son lancement en 2011.

Nous fustigeons le deux poids, deux mesures du syndicat mixte, faux-nez de la mairie de Paris, en particulier de la part de sa présidente, Madame Baratti-Elbaz, qui s'est non seulement permise de salir la lutte des agents de Vélib' mais reprend les éléments de langage de Smovengo sur le caractère prétendument illicite de leur grève... L'urgence, c'est la remise en cause du marché du Vélib' avec son actuel exploitant, totalement déficient, et sa mise en régie publique, au service des usagers et respectueuse de ses salariés-es !

Avec la CGT, nous appelons à un rassemblement de solidarité **jeudi 28 juin à 11 h** sur l'esplanade de l'Hôtel de ville de Paris pour exiger :

- la réintégration des grévistes licenciés par Smovengo,
- le maintien dans l'emploi du personnel d'Autolib',
- la création d'un service public métropolitain de la mobilité.

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/AUTOLIB-VELIB-le-deux-poids-deux-mesures-du-syndicat-mixte>